

---

**Réseau Grandes Cultures du Québec  
(RGCQ)**

# **MAÏS-GRAIN**

Normes et  
protocole expérimental  
pour l'évaluation  
des hybrides

**Avril 2021**

---

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Sites d'évaluation .....	3
Objectifs des essais .....	3
Obtention des hybrides .....	4
Description et règlements .....	4
Compilation des résultats.....	5
Publications des résultats des essais .....	5
ANNEXE 1	
Description et règlements concernant les essais de maïs du RGCQ (Réseau grandes cultures du Québec).....	6
ANNEXE 2	
Protocole expérimental pour les essais de maïs du RGCQ (Réseau grandes cultures du Québec).....	7
ANNEXE 3	
Fiche de données techniques du maïs (feuille de champ) .....	11

## INTRODUCTION

---

Depuis décembre 2003, le MAPAQ a confié au CÉROM la coordination des Réseaux d'essais sur les grandes cultures (céréales, maïs-grain et oléoprotéagineux). Le CÉROM est un organisme sans but lucratif ayant comme mission de faire de la recherche d'intérêt public et collectif pour le développement du secteur de la production de grains du Québec. Les réseaux d'essais en grandes cultures sont un service spécialisé du CÉROM et portent le nom de Réseau grandes cultures du Québec (RGCQ). Parmi les mandats du Réseau maïs du RGCQ on retrouve l'évaluation à chaque année de différents hybrides de maïs pour connaître leur adaptation et leur potentiel de rendement au Québec. Les essais sont regroupés par zones d'unités thermiques maïs pour une plus grande concordance entre les besoins de l'hybride et les conditions de la région. **C'est l'exécutif du Réseau maïs (le président et le coordonnateur) qui a le mandat de superviser toutes les questions relatives aux essais (protocole et financement).**

Le présent document se veut une description des étapes franchies afin de publier en décembre les résultats de ces essais.

## SITES D'ÉVALUATION

---

Les stations ont été choisies en fonction des zones d'unités thermiques du Québec, de l'importance actuelle de la production dans la région, des caractéristiques physiques et agrométéorologiques et des ressources disponibles. Chaque zone doit comprendre au moins trois stations.

Zones d'essais de maïs-grain

---

Zone	Nombre d'unités thermiques maïs (UTM)	Nombre de stations	Stations
1	2 700 - 2 900	3	St-Jean, St-Hyacinthe, St-Mathieu
2	2 500 - 2 699	1 ou 2	St-Bonaventure, St-Samuel (hâtif)
3	2 499 et moins	2 ou 3	Princeville, St-Augustin, St-Samuel (tardif)

---

## OBJECTIFS DES ESSAIS

---

Les essais constituent la source la plus objective et la plus sûre d'information au sujet d'un hybride. Il faut toutefois considérer les facteurs temps et espace pour avoir une garantie de la justesse des informations. Dans cette optique, le Réseau maïs a déterminé les objectifs suivants dans son travail.

- A. Obtenir des distributeurs ou maisons de semence, les hybrides de maïs qui leur apparaissent les mieux adaptés pour la production de grain sec dans les conditions pédoclimatiques du Québec.
- B. Faire une évaluation systématique de l'adaptation et du potentiel de rendement en grain sec des hybrides ainsi obtenus selon les régions climatiques du Québec.
- C. Préparer la liste des résultats des hybrides à l'essai au début de décembre de chaque année.

## **OBTENTION DES HYBRIDES**

---

Au mois de février de chaque année, le Réseau maïs invite les maisons ou distributeurs canadiens de semence de maïs à faire parvenir des semences d'hybrides au coordonnateur des essais. Il leur fournit à cette occasion la description et les règlements des essais du Réseau maïs (annexe 1) ainsi que la fiche d'inscription. C'est la maison de semence qui choisit donc la ou les zones et les hybrides qu'elle veut faire évaluer. Comme le document l'indique, le Réseau maïs exige des frais d'inscription pour tous les hybrides inscrits.

Chaque maison est responsable de faire parvenir les semences d'hybrides au coordonnateur des essais. À cette fin, le Réseau maïs envoie à toutes les maisons connues les renseignements qui permettent de faire ces envois. Chaque maison doit s'assurer que les semences sont parvenues au coordonnateur.

## **DESCRIPTION ET RÈGLEMENTS**

---

L'échéancier de réception des semences, de préparation des plans de champ et de distribution aux différents collaborateurs est établi de façon à ce que les semis puissent être effectués à partir du 1<sup>er</sup> mai. Pour pouvoir respecter cet échéancier, le coordonnateur doit recevoir des distributeurs ou des maisons de semence la liste finale des hybrides à inscrire avant le 15 mars et la semence au plus tard le 1<sup>er</sup> avril. Si la liste et les semences parviennent au coordonnateur après les dates prévues, ce dernier n'est pas tenu de placer ces hybrides dans les essais. Si pour une raison ou une autre la maison de semence ne peut envoyer un ou plusieurs hybrides, elle doit quand même payer pour tous les hybrides qu'elle a inscrits sur la liste.

Le dispositif expérimental utilisé est celui de Nearest Neighbors de 3 répétitions. Chaque site comprend 2 sous-essais; l'essai hâtif et l'essai tardif. Les essais se répartiront comme suit :

Zone 1 (St-Jean-sur-Richelieu, St-Hyacinthe, St-Mathieu-de-Beloeil) :	- essai tardif : $\geq 2800$ UTM - essai hâtif : 2700 à 2800 UTM
Zone 2 (St-Bonaventure):	- essai tardif : 2600 à 2700 UTM - essai hâtif : 2500 à 2600 UTM
Zone 3 (St-Augustin et Princeville):	- essai tardif : 2400 à 2500 UTM - essai hâtif : $\leq 2400$ UTM

Exception pour le site de **St-Samuel** qui comprendra les essais: 2500 à 2600 UTM et 2400 à 2500 UTM.

Les deux sous-essais d'un site sont situés sur le même site ou près de celui-ci. Chaque compagnie pourra placer un nombre illimité d'hybrides par sous-essai. Les compagnies ont la responsabilité de placer leurs hybrides dans les sous-essais.

Une fois les semences obtenues, le coordonnateur des essais distribue à chaque collaborateur une quantité précise de la semence bien identifiée des distributeurs ou des maisons, de même qu'un plan de champ préparé par ordinateur. Ce plan n'est en fait que la répartition au hasard des hybrides selon un dispositif en nearest neighbors avec quatre répétitions.

Durant l'été, deux visites des parcelles sont effectuées: une première avec l'exécutif du Réseau maïs et une deuxième avec l'exécutif et les maisons de semence. **Lors de la seconde visite, il est interdit d'éplucher les épis sur les deux rangs du centre de chaque parcelle. De plus afin d'éviter les dommages aux parcelles, il est préférable de limiter les invités de 2 à 3 par compagnie / site.**

Pendant ces visites, chaque essai est évalué individuellement. Seuls les **membres de l'exécutif du Réseau maïs** prennent part aux décisions. Ils décident par vote de l'acceptabilité d'un essai ou des conditions à son acceptation (i.e. rejet d'une répétition, répression des mauvaises herbes, etc.). Une fois que l'essai a été accepté par l'exécutif, les données de l'essai peuvent être soumises à moins que des

événements subséquents disqualifient l'essai. Le coordonnateur doit alors en être avisé. Si un essai est rejeté, les données recueillies de cet essai ne seront pas utilisées par le Réseau maïs. Les données soumises peuvent également être rejetées sur la base d'autres critères (i.e. coefficient de variation et coefficient de détermination sur le rendement). Tout essai dont le coefficient de détermination ( $R^2$ ) est supérieur à 0,7 est valide alors qu'un essai dont le coefficient de détermination est inférieur à 0,5 est rejeté. Un essai dont le coefficient de détermination est compris entre 0,5 et 0,7 est valide si le coefficient de variation (CV) est inférieur à 8% dans un cas normal ou inférieur à 10% dans le cas d'un rendement beaucoup plus faible que la normale. Le Réseau maïs se réserve la décision finale sur l'utilisation des données de tous les essais visités et acceptés.

À l'automne, les collaborateurs récoltent les parcelles, prennent les observations spécifiées dans la fiche technique de champ (annexe 4) et expédient au coordonnateur pour le 25 octobre les résultats par courrier électronique. Dès la réception, les données sont analysées par la méthode statistique du « nearest neighbors » dans les meilleurs délais et les résultats finaux proviennent de cette analyse.

## COMPILATION DES RÉSULTATS

---

La compilation fournit un ensemble de tableaux qui comportent, entre autres, la date moyenne de la maturité physiologique, le rendement réel, le rendement relatif, le pourcentage d'humidité à la récolte, le pourcentage de verse et le poids spécifique mesuré lors de la récolte sur des grains humides. Les résultats de tous les hybrides à l'essai et pour chaque site valide sont publiés et aucun retrait d'hybride n'est permis. De plus lorsqu'un hybride est présent durant 2 ou 3 années consécutives on publiera la moyenne de tous les sites pour les années où cet hybride est présent pour chaque variable (rendement, l'humidité, la verse et le poids spécifique).

Rendement relatif =  $\frac{\text{Rendement de l'hybride à une station donnée}}{\text{Rendement moyen de tous les hybrides à cette station}}$

Lorsque la liste provisoire est prête, soit vers le milieu de novembre, le Réseau maïs rencontre les distributeurs et les maisons de semence de maïs en groupe pour leur faire part des résultats des essais et leur remet également cette liste qui devra demeurer confidentielle. Puis, chaque maison ou distributeur est invité par le Réseau maïs à faire valoir ses points de vue sur les hybrides qu'il commercialise et pour indiquer s'il y a un changement de nom ou d'UTM. Lorsque ces corrections sont faites (environ une semaine plus tard) le coordonnateur envoie la liste finale des résultats par courrier électronique à chaque distributeur, membre du Réseau maïs et toute autre personne qui en fait la demande.

## PUBLICATIONS DES RÉSULTATS DES ESSAIS

---

Les listes des résultats des hybrides à l'essai peuvent être publiées de trois façons:

- a) Par courrier électronique dans les jours suivants la réunion avec les distributeurs.
- b) Dans une brochure vers la mi-décembre.
- c) Sur les sites WEB du RGCQ, du Cérom ou autre.

## ANNEXE 1

### DESCRIPTION ET RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ESSAIS DE MAÏS DU RGCQ

Le RGCQ réalise des essais de maïs pour évaluer certaines caractéristiques agronomiques des hybrides de maïs-grain. Les endroits où sont effectués les essais peuvent varier d'une année à l'autre à l'intérieur des zones. Chaque site comprend 2 sous-essais :

Zone 1 :	- essai tardif :	≥ 2800 UTM
	- essai hâtif :	2700 à 2800 UTM
Zone 2 :	- essai tardif :	2600 à 2700 UTM
	- essai hâtif :	2500 à 2600 UTM
Zone 3 :	- essai tardif :	2400 à 2500 UTM
	- essai hâtif :	≤ 2400 UTM

Les 2 sous-essais d'un site sont situés sur le même site ou près de celui-ci. Chaque compagnie pourra placer un nombre illimité d'hybrides par sous-essai. Les compagnies ont la responsabilité de placer leurs hybrides dans les sous-essais.

### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ESSAIS DE MAÏS

1. Chaque compagnie doit indiquer le nom de l'hybride et **tout changement de nom** depuis l'année précédente, les traits spéciaux, le code référant aux traits génétiques, le nombre de jours pour la maturité relative, le traitement insecticide (les traitements avec les **néonicotinoïdes** sont interdits) ainsi que les exigences de ses hybrides en unités thermiques. Elle doit inscrire chaque hybride dans le ou les sous-essais. La liste finale des hybrides inscrits aux essais doit parvenir au coordonnateur **avant le 15 mars** de l'année en cours.
2. Un hybride inscrit dans une zone donnée devra être évalué à tous les sites d'essais de cette zone.
3. Les membres du Réseau maïs visiteront à 2 reprises, au cours de la saison, les sites pour acceptabilité. De plus, les essais devront être validés par une analyse statistique. Seuls les membres de l'exécutif du Réseau maïs décidera de publier ou non les résultats d'un essai. Le Réseau maïs listera les résultats de tous les hybrides inscrits par site.
4. Le Réseau maïs vise à produire les résultats au cours du mois de décembre suivant la saison des essais.
5. Pour chaque hybride à évaluer, la maison devra faire parvenir 3600 grains de grosseur moyenne pour chaque hybride **avant le 1er avril** de l'année en cours. Afin de favoriser une levée uniforme, veuillez porter attention à la qualité de la semence.
6. Les frais d'inscription sont établis par le Réseau maïs. Ces frais sont indiqués sur la fiche d'inscription. À ces frais se rajoutent les taxes. On vous facturera en mai prochain.
7. Le nombre total d'hybrides inscrits par maison de semence est **illimité** pour chaque sous-essai.

## ANNEXE 2 PROTOCOLE EXPÉRIMENTAL POUR LES ESSAIS DE MAÏS

---

La réalisation des essais d'hybrides de maïs comporte deux parties: la première est le travail de champ et la deuxième, la collecte des données. À cause de la part grandissante de l'informatique dans l'analyse des données, cette deuxième partie doit se faire de façon impeccable pour éviter les erreurs et pour accélérer l'analyse des résultats.

- 1. Site:**  
Choisir un terrain plat, profond et bien drainé, éloigné des arbres, des fils électriques et des « regards indiscrets ». De préférence, utiliser un système de rotation (céréales et/ou soya) avec un maximum de deux années consécutives en maïs.
- 2. Pratiques culturales:**  
Dans le but de ne pas favoriser certains hybrides, les parcelles devraient être orientées perpendiculairement aux travaux culturaux (labour, hersage, fumure, drains...). **Les parcelles pourraient aussi être semées dans le sens des travaux culturaux mais il ne devrait alors pas y avoir plus de 15 à 20 parcelles de large et les parcelles devraient alors être implantées en serpentins dans le champ.**
- 3. Date de semis:**  
Dès que le sol le permet après le 1<sup>er</sup> mai. Il faut également tenir compte de la date du dernier gel printanier, surtout dans la zone 3.
- 4. Profondeur du semis:**  
Au moins 4,5 cm, varie selon l'humidité et le type de sol.
- 5. Dose de semis:**  
Semer **50** grains (non cassés) par rang de 6,3 mètres.
- 6. Définition d'une parcelle: (Population finale désirée de 35 000 plants / acre)**  
4 rangs de 6 m de longueur espacés de 75 à 76 cm et sur lesquels l'espacement moyen entre les plants est de 15,5 cm. **Chaque rang de 6 m devrait compter environ 38-39 plants.**
- 7. Espace entre les parcelles:**  
Il faut s'assurer de garder une distance de 75 à 76 cm entre les parcelles. On peut faire un sillon avant le semis à l'aide d'un marqueur ou utiliser un marqueur installé sur le semoir. On doit vérifier périodiquement la distance entre les parcelles.
- 8. Fertilisation:**  
Selon la grille de fertilisation du CRAAQ et de l'analyse du sol. Application à la volée et incorporation avant le semis. À noter que l'azote total devrait être ajusté **à 170 kg/ha de N pour les zones 1, 2 et 3.** L'azote doit être sous forme d'urée.
- 9. Décroûtage:**  
Certains types de sol ont tendance à former une croûte très résistante à la surface du sol, ce qui empêche les plantules d'émerger. Il est donc conseillé d'utiliser une décroûteuse (houe rotative) pour fragmenter et briser cette croûte, facilitant ainsi la levée du maïs. Le passage peut se faire dans le sens des planches avant la levée, mais dans le sens des parcelles après la levée. S'assurer de ne pas avoir d'empreintes de pneu de tracteurs sur les parcelles.
- 10. Désherbage:**  
Selon les recommandations du CRAAQ. L'utilisation d'herbicides hormonaux (2,4-D, MCPA, dicamba) en postlevée est interdite. L'utilisation des herbicides à base de sulfonilurée est limitée au cas d'urgence. **Pour ne pas affecter le rendement, il faut avoir un excellent contrôle des**

**mauvaises herbes entre les stades 4 et 10 feuilles du maïs, sinon les essais peuvent être éliminés.**

11. **Répression du perce-tige:**

Afin de limiter ce problème, on devrait éviter de semer sur des retours de prairies ou dans des champs infestés de chiendent.

12. **Rangs de bordure et ou de garde:**

Semer au moins 2 rangs (de préférence 4) tout le tour de l'essai surtout s'il n'y a pas d'autre maïs dans le voisinage immédiat. Si les allées ont plus de 1,5 m, il faut semer des rangs transversaux en gardant une distance uniforme de 75 à 100 cm entre les parcelles et ces rangs. Ne pas semer du maïs sucré en bordure. Il faudra désherber ces rangs de la même façon que les parcelles expérimentales.

13. **Longueur des rangs:**

Après avoir délimité les parcelles (marqueur, silice...) on sème sur une longueur minimale de 6,3 m lorsqu'il y a arrêt du semoir entre les parcelles. Lorsque les plants ont atteint environ 3-5 feuilles, on ramènera tous les rangs à 6 m de façon à éliminer le décentrement des parcelles et ainsi uniformiser l'ensemble de l'essai.

14. **Manque de plants sur le rang:** (à vérifier lorsque le maïs a une hauteur d'environ 10 cm)

S'il y a un trou sur une longueur de **moins de 40 cm**, on n'en tient pas compte. On conservera quand même une population d'environ **38-39 plants / 6 m**. S'il y a un trou de plus de 40 cm il faut maintenir une densité de **6,4 plants par mètre**. On ne doit pas récolter le 1<sup>er</sup> plant de chaque côté du trou. De plus lorsque le trou est supérieur à 75 cm on ne devra pas récolter les épis vis-à-vis ce trou sur les 2 rangs adjacents au rang où il y a un trou. Il faut évaluer et noter immédiatement la longueur non-récoltable de la parcelle (et s'il y a lieu dans la parcelle voisine) afin de l'enlever de la longueur totale récoltée. Il faudra également réévaluer la longueur réelle récoltée et le nombre de plants lors de la récolte.

Exemple: Si on note un manque réel de 1 mètre dans une parcelle. Il ne faudra pas récolter le plant de chaque côté de ce trou. Le trou réel deviendra alors  $1\text{ m} + 2 \times 0,078\text{ m} = 1,156\text{ m}$  (on assume une distance entre les plants de 15,5 cm). Il devrait rester alors 4,84 mètres soit environ 31 plants sur le rang.

15. **Rang manquant:** (à vérifier lorsque le maïs a une hauteur d'environ 10 cm)

Si un rang n'a pas pu être semé ou s'il n'a pas levé pour quelque raison que ce soit, il faut le semer dès que possible peu importe l'hybride utilisé pour éviter les effets de bordure. Il faut aussi bien identifier ce rang qui sera éliminé à la récolte. Si le retard de croissance est trop grand par rapport aux rangs voisins, il faudra également éliminer le rang de chaque côté du rang manquant.

16. **Nombre de plants par rang et parcelle :** (à faire lorsque le maïs a une hauteur d'environ 10 cm)

Il faut compter le nombre de plant sur chaque rang. S'il y a moins de 27 plants sur le rang il faudra annuler ce rang pour le calcul du rendement. Il faudra recompter chaque parcelle lors de la récolte pour vérifier la population finale récoltée car il peut survenir de la mortalité de plant au cours de la saison (cassure subite, dommage par insecte, etc.)

17. **Prélèvement d'épis pour évaluer la maturité physiologique**

Pour 2 des 3 sites de chaque zone il y aura 2 épis récoltés pour toutes les parcelles de 2 des 3 répétitions. Cette récolte se fera une première fois au début de septembre et une seconde fois 4 semaines plus tard. Les sites sont choisis en fonction de la proximité avec le Cérom qui sera responsable du transport des épis du site évalué jusqu'au Cérom. L'évaluation de la maturité physiologique se fera aussi par l'équipe du Cérom. Les 2 épis récoltés par parcelle doivent être épluchés et mis dans un sac de plastique fermé de façon hermétique. Les épis devront être récoltés dans le 1<sup>er</sup> ou le 4<sup>e</sup> rang des parcelles et ces épis doivent être représentatifs de la grosseur des épis de l'ensemble de la parcelle (donc cela ne doit pas être l'épi du premier plant). Une étiquette avec le numéro de la parcelle et l'identification de l'essai devra être placée dans chacun des sacs de plastique.



18. **Identification des parcelles:**  
L'identification avec l'étiquette portant seulement un numéro de parcelle doit être fait avant le 10 juin pour la 1<sup>ère</sup> visite des parcelles. Cette étiquette peut être fixée au sol sur une latte de bois ou autre devant le rang gauche de chaque parcelle.
19. **Protection contre les ratons laveurs et mouffettes:**  
Une clôture électrique composée de 3-4 fils espacés de 7-8 cm apporte une certaine protection. Une ou des trappes (cages) spécifiques à la capture de ces animaux peuvent être installées surtout s'il n'y a pas d'autre maïs dans le voisinage ou si le site d'évaluation est près d'un boisé.
20. **Date de récolte:**  
Après le premier gel meurtrier (-2°C) ou lorsque la majorité des hybrides sont parvenus à maturité. On ne récolte normalement pas avant le 15 octobre.
21. **Épis endommagés:**  
Si des épis ont été endommagés par les oiseaux, les ratons-laveurs ou autres ravageurs, ils ne sont pas récoltés, et le nombre de plants et la longueur récoltée sont réduits en conséquence. Si un épi est par terre et détaché du plant, on ne le récolte pas. Dans ce cas-ci on ne réduit pas le nombre de plants et la longueur récoltée car le problème est dû à l'hybride et non pas à une cause externe.
22. **Verse:**  
Doivent être considérés versés les plants à récolter dont la tige est brisée sous l'épi et les plants inclinés à plus de 30° (sous réserve des articles 14, 15, 16 et 21). **L'observation se fait immédiatement avant la récolte.** Il faut distinguer la verse due à la pyrale (tige cassée) de la verse racinaire (plants inclinés de plus de 30°).
23. **Récolte:**  
Une parcelle doit contenir au moins **6 m récoltables**, sinon elle est éliminée. Les épis de tous les plants de maïs (droits ou versés) doivent être recueillis (sous réserve des articles 14, 15, 16 et 21). Ils sont ensuite égrenés. On inscrit alors le poids en kilogramme de la totalité des grains. Si la récolte est faite avec une moissonneuse-batteuse on doit prendre les précautions nécessaires pour ne récolter que les épis à récolter.
24. **Détermination du poids spécifique :**  
Le poids spécifique sera mesuré chez les hybrides des 3 zones. Il peut être déterminé avec le capteur d'une batteuse si ce dernier est bien ajusté et calibré. Sinon, la méthodologie utilisée est celle de la Régie des marchés agricoles du Québec (à faire en moins de 24 heures après l'égrenage.)
- Pour se faire, un échantillon de 500 grammes libre de déchets (préalablement tamisé sur le tamis # 14/64) est prélevé pour chaque parcelle. Vous aurez besoin d'une mesure Ohaus d'une capacité de 0,5 litre, d'un entonnoir Cox dont l'orifice mesure 3,81 cm de diamètre et la hauteur à partir de l'orifice jusqu'au demi-litre est de 4,41 cm, d'un bâton dur de 1,9 cm de diamètre et d'une balance de précision.
- Il faut verser l'échantillon dans l'entonnoir, ajuster l'entonnoir sur la mesure Ohaus, retirer la plaque et laisser couler le grain. Laisser le cône sur la mesure Ohaus.
  - Verser le contenu de la mesure à nouveau dans l'entonnoir en y ajoutant un peu de grain (une poignée). Ajuster l'entonnoir à nouveau sur la mesure Ohaus, retirer la plaque et laisser couler le grain.
  - Enlever l'entonnoir sans remuer le grain dans la mesure et avec le bâton niveler le grain en traçant une ligne brisée en forme de zigzag.

d) Verser le grain dans le plateau de la balance, peser le contenu de la mesure et se référer au tableau correspondant au type de grain pour convertir vos grammes en kilogramme par hectolitre (kg/hl).

25. **Détermination de l'humidité :**

Elle peut être déterminée avec le capteur d'une batteuse si ce dernier est bien ajusté et calibré. L'utilisation d'un humidimètre LABTRONICS 919 est permis lorsque le maïs a moins de 35% d'humidité. Il faut alors prendre un échantillon par parcelle après avoir bien mélangé les grains. Le délai entre l'égrenage et la détermination de l'humidité ne doit pas dépasser 24 heures et les échantillons doivent être gardés au frais durant cette période.

26. **Collecte des données:**

Les données doivent être saisies sur informatique selon le format déterminé par le coordonnateur. Les données sur les pratiques culturales doivent parvenir au coordonnateur avant le 15 août dans le tableau fourni par le coordonnateur alors que les résultats des essais doivent parvenir au coordonnateur pour le **1<sup>er</sup> novembre**.

**REMARQUE #1: Étant donné que certains hybrides présents dans les essais ne peuvent être commercialisés en Europe- il est de votre responsabilité de vous organiser pour que les grains présents dans la récolte ne se retrouvent pas en dehors du Canada.**

**REMARQUE #2: Il est interdit de se servir de la semence reçue pour les essais maïs du RGCQ à d'autres fins que le présent protocole. Il est interdit de distribuer la semence reçue à des tiers. Il est également interdit de croiser ou de sélectionner des plants en vue d'en faire l'amélioration.**

**ANNEXE 3**  
**FICHE DE DONNÉES TECHNIQUES DU MAÏS (FEUILLE DE CHAMP)**

La transcription exacte des données du champ est cruciale pour l'analyse rapide et précise des résultats. La moindre erreur peut amener des retards qui empêcheraient le Réseau maïs de fournir ses résultats à la date voulue. Dans le but de diminuer les erreurs potentielles et de fournir un outil fonctionnel, les données non mesurées lors de la récolte, relatives à chaque station, sont préalablement saisies. Il ne reste alors que les données observées et mesurées lors de la récolte à saisir.

Explication des têtes de colonne:

**Longueur récoltée** : l'unité est en mètre (2 décimales). La longueur récoltée doit être transcrite pour chaque hybride même si elle est la même pour chacun. Ne pas oublier de corriger la longueur récoltée en tenant compte des manques, tel que décrit au point 14 de l'annexe 2.

**Nombre de plants versés** : tel que décrit au point 22 de l'annexe 2.

**Nombre plants récoltés**: tel que décrit au point 16 (sous réserve des articles 14,15,16 et 21) de l'annexe 2.

**Rendement** : = poids des grains humides de toute la parcelle, l'unité est en kilogramme (2 décimales).

**% d'humidité** : = (1 décimale) tel que décrit au point 25 de l'annexe 2.

**Poids spécifique** : l'unité est en kilogramme / hectolitre (1 décimale), tel que décrit au point 24 de l'annexe 2.

**Remarques** : notez tout facteur anormal observé durant la saison

FEUILLE DE CHAMP (année)  
 STATION XXXXXX

Parc	Nom	Longueur récoltée (m)	Nombre plants versés (pyrale)	Nombre plants versés (racinaire)	Nombre plants récoltés	Poids grains humides (kg)	% humidité	Poids spécifique (kg/hl)	Remarques
1001	CCCC	.				.			
1002	FFFF	.				.			
1003	DDDD	.				.			
1004	BBBB	.				.			